

(1)

(N° 85.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1891.

Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics pour
l'exercice 1891 ⁽¹⁾.

I

Amendement présenté par M. WOESTE.

ART. 30^{bis}.

Primes d'encouragement aux sociétés de secours mutuels reconnues,
a fin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite de
l'État fr. 50,000.

CH. WOESTE.

II

Amendement présenté par M. DE MONTPELLIER.

ART. 46.

Je soussigné propose de réduire de 50,000 à 30,000 francs, le
crédit porté à l'article 46 du Budget de l'Agriculture.

JULES DE MONTPELLIER.

(1) Budget, n° 116, VII (session de 1889-1890).

Amendements du Gouvernement, n° 4.

Rapport, n° 66.
